

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DU COMITE DE RIVIERE GAVE DE PAU</b> <b>29 JANVIER 2003</b></p>
--

78 personnes (élus, associatifs, professionnels, techniciens, représentants de l'Etat, du Conseil Général, ...) étaient présentes lors de la réunion du Comité de Rivière Gave de Pau du 29 janvier 2003 salle de la Terrasse à Argelès-Gazost.

**Résumé de la présentation :**

***Monsieur AZAVANT, président du Comité de Rivière :***

**LE SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DES GAVES (SMDRA) :**

- Seule structure intercommunale compétente sur la totalité du périmètre du Contrat
- Porteur du projet de Contrat de Rivière depuis 1997
- Maîtrise d'ouvrage des études préalables à l'élaboration du dossier définitif du Contrat
- Volonté de relancer le Contrat avec l'embauche d'une animatrice en octobre 2000

**Maîtrises d'ouvrages du SMDRA pendant le Contrat :** SPANC (service public d'assainissement non collectif), études, réseau de suivi de la qualité des eaux, amélioration de la pratique des sports d'eaux vives, coordination et suivi des actions, sensibilisation et communication.

**Les dates clés depuis l'embauche de l'animatrice en octobre 2000 :**

- \* Décembre 2000/Janvier 2001 : Sessions « Rivière - Partage de l'eau »
- \* Octobre 2001 : Édition du dossier définitif corrigé et réactualisé\* 07 novembre 2001 : Validation du dossier définitif par le Comité de Rivière

**Les dates clés depuis le dernier Comité de Rivière :**

- \* 12 février 2002 : Validation du dossier par le Comité National d'Agrément au Ministère de l'Environnement
- \* Mars/ Avril 2002 : Validation du Contrat par l'ensemble des partenaires financiers
- \* Mai 2002 : Signature du Contrat de Rivière Gave de Pau
- \* 2002 / 2007 : Mise en œuvre du Contrat

**SIGNATAIRES DU CONTRAT :** Monsieur le Préfet de Département des Hautes-Pyrénées, Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Monsieur le Président du Conseil Régional Midi-Pyrénées, Monsieur le Président du Conseil Général des Hautes-Pyrénées, Monsieur le Président du SMDRA, Monsieur le Président du Comité de Rivière et Messieurs les Maires de Lourdes, d'Argelès-Gazost et de Cauterets.

➡ Le Contrat de Rivière est un engagement moral entre les différents signataires (maîtres d'ouvrages et partenaires financiers) sur une programmation d'actions définie sur 5 ans.

ENJEUX ET OBJECTIFS RETENUS : Amélioration de la qualité des eaux du bassin, Prévention contre les risques liés aux crues, Restauration des milieux aquatiques, Réhabilitation et entretien des cours d'eau, Valorisation touristique de l'Espace Rivière, Coordination des actions et communication.

➔ Le Contrat de Rivière représente un effort financier important pour les collectivités et pour les partenaires financiers (Agence de l'Eau, État, Conseil Régional et Conseil Général) : environ 43 ME avec un taux de subventions compris entre 50 % et 80 % en fonction des actions.

Précisions sur le rôle du SPANC : il s'agit d'un service d'appui technique auprès des usagers et des maires. En effet, les maires conservent leur pouvoir de police. Le SPANC travaillera donc en collaboration avec les maires pour les lettres d'avis de passage pour les contrôles, pour la signature des certificats de conformité pour les permis de construire et pour les démarches de demande de réhabilitation.

**Melle Laurence DUROT, responsable du Contrat de Rivière Gave de Pau (SMDRA) :**

Actions engagées depuis la signature du Contrat (mai 2002) et actions à mettre en œuvre en 2003 :

#### **Volet A : AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU**

➔ REDUCTION DES POLLUTIONS DOMESTIQUES : Amélioration de la collecte et des stations d'épuration (Ex : travaux sur la station d'épuration de Lourdes en cours et sur la station d'épuration d'Argelès en projet pour 2004) et Réhabilitation et contrôle de l'assainissement non collectif (Mise en place du SPANC par le SMDRA) Le SMDRA a embauché deux techniciens « assainissement non collectif » en novembre 2002. Le transfert de la compétence « contrôle de l'assainissement non collectif » des mairies vers le SMDRA est en cours (attente de l'arrêté préfectoral).

**Sébastien VERGEZ et Stéphanie CAJARC, Techniciens SPANC, SMDRA :**

Les missions du SPANC sont définies par l'arrêté du 6 mai 1996 (**voir document ci-joint**). Le SPANC doit être financé par le biais d'une redevance perçue auprès des usagers. Il s'agit d'un service d'appui technique et de conseil auprès des maires et des usagers. Une enquête sur le zonage d'assainissement des communes et sur le nombre d'habitations qui resteront en assainissement autonome est actuellement en cours. Pour l'instant, 40 communes sur 85 sollicitées ont répondu au questionnaire du SPANC.

➔ MAITRISE DES POLLUTIONS AGRICOLES: Etude pour évaluer l'impact des activités agricoles :

Etude diagnostique réalisée par la Chambre d'Agriculture : présentation des premiers résultats par Véronique MABRUT : Forte diminution du nombre d'exploitation depuis 1988 ; Les trois quarts des exploitations ont une superficie < 20 ha ; Une population agricole relativement âgée ; Un pays tourné vers l'élevage et la diversification ; Des prairies prédominantes au niveau du Pays des Gaves.

52 enquêtes ont été réalisées auprès des agriculteurs de l'arrondissement. Premiers résultats de l'enquête : Les épandages sont collectifs dans 25% des cas ; L'effluent

le plus utilisé reste le fumier ; Les épandages ont majoritairement lieu au printemps, voir en fin d'hiver ; La valeur agronomique des effluents n'est pas connue ; Le pulvérisateur est utilisé dans 50% des exploitations et a plutôt un statut individuel (2/3) ; L'Age du pulvérisateur est élevé et ne possède pas les options de sécurité ; Les fonds de cuve ne sont pas dilués et souvent vidés sur les fossés, à la ferme ou sur les chemins ; Le stock de produits phytosanitaires sur l'exploitation est faible < 10 kg ; Les emballages vides sont brûlés dans 19 cas sur 26 et mis en décharge dans 6 cas.

17 agriculteurs (33%) pensent qu'ils doivent être partenaires des collectivités locales pour l'élimination des boues de station d'épuration ; 8 (sur les 17) pensent que l'agriculteur peut en retirer un bénéfice en terme d'image ; 11 (sur les 17) accepteraient d'épandre des boues avec dans tous les cas une démarche de suivi agronomique et dans 5 cas sur 11 une rémunération.

➔ SECURISATION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE : Etat d'avancement des procédures de périmètre de protection : fin de la phase expertise hydrogéologique sur 13 communes dans le cadre du protocole Agence de l'Eau-Conseil Général + 10 procédures en cours hors protocole + 10 procédures à lancer en 2003 –2004. Cette procédure doit aboutir à des travaux de protection des captages et à la mise en application de contraintes particulières.

➔ RESEAU « Contrat de Rivière » DE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX : Mise en place du réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux du bassin (12 points de mesure répartis sur le Gave de Pau, sur le Gave de Cauterets et le Gave d'Estaing) dès août 2002 par le SMDRA. 5 campagnes de mesures ont été réalisées en 2002 (d'août à novembre). Prélèvements effectués par le CATER, HPTTE et Analyses réalisées par le laboratoire départemental. Premières interprétations :

#### Paramètres conformes :

- \* Matières Organiques Oxydables (DBO5, DCO, MES, COD) en raison d'un bon débit et d'une bonne oxygénation de l'eau
- \* Matières Azotées (NH4, NO2, NKJ)
- \* Nitrates (NO3)
- \* Matières Phosphorées (PO4, Ptotal) résultats passables sur les 3 premières campagnes (Août, Septembre)

#### Paramètres non conformes

- \* Bactériologie (surtout en août : en aval de Luz et d'Argelès mais surtout en aval de Lourdes)
- \* Métaux sur Sédiments, particulièrement Plomb et Zinc (surtout en aval de la mine de Penaroya sur le Gave de Cauterets)

#### Pour les analyses des métaux sur sédiments :

- \*Gave d'Azun : impact probable de la mine de Penaroya sur la teneur en métaux dans les sédiments
- \*Gave de Cauterets : impact significatif de la mine de Penaroya sur la teneur en métaux (Pb, Zn) dans les sédiments

Pour une meilleure interprétation : Attente des résultats d'une campagne d'analyses complémentaires sur Bryophytes (Agence de l'Eau) et Attente des résultats d'une campagne d'analyses complémentaires sur les poissons (Fédération de Pêche).

## **Volet B : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES**

➔ **POURSUITE DES ACTIONS REGLEMENTAIRES** : publication de la liste des espèces migratrices pour le Neez et le Gave d'Arrens (cours d'eau classés) à prévoir (arrêté ministériel)

➔ **HARMONISATION DES DEBITS RESERVES** : à l'occasion du renouvellement des autorisations d'exploitations des centrales hydroélectriques.

➔ **ETUDE POUR LA DEVALAISON DES POISSONS MIGRATEURS SUR LE GAVE DE PAU ET LE NEEZ** : étude portée par le SMDRA, bureau d'étude choisi, attente des financements pour lancement de l'étude courant 2003.

➔ **PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION DES RIVIERES** :

Deux objectifs : la prévention contre les risques liés aux crues et la valorisation paysagère.

Pour effectuer ces travaux les collectivités ont embauché un technicien de rivière et 4 agents d'entretien et ont pérennisé de plusieurs emplois saisonniers.

A l'image de l'équipe « rives et berges » du canton d'Argelès-Gazost, 3 brigades vertes ont été créées dès l'été 2002 :

\* 1 sur le Pays Toy par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges : premiers travaux en 2002 sur le Bastan,

\* 1 sur le Val d'Azun par le SIVOM du Val d'Azun : premiers travaux en 2002 sur le Boularic,

\* 1 sur le Pays de Lourdes par le SIVOM du canton de Lourdes-Est : premiers travaux en 2002 sur le Neez.

Interventions des techniciens :

**Frédéric DUPLAN (CATER, HPTE)** : travaux sur la végétation pour libérer l'espace de mobilité de la rivière et limiter les débordements.

**Frédéric HAMON et Thierry DELBREUIL** (équipe « rives et berges » du canton d'Argelès-Gazost) : travaux réalisés sur l'amont du Gave de Cauterets pour réduire les risques de débordements dans Cauterets (dégagement d'embâcles, travail important sur la végétation rivulaire)

**Michael SANSAS**, technicien de rivière pour le SIVOM du Val d'Azun et le SIVOM du canton de Lourdes-Est : bonnes conditions de travail en partenariat avec les élus et les riverains, premiers résultats des travaux positifs lors des événements de crues de cet automne, projet de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux en rivière pour officialiser le travail des brigades vertes par un arrêté préfectoral.

## **VOLET C1 : VALORISATION DU BASSIN VERSANT**

En projet pour 2003 : Amélioration de la pratique des sports d'eaux vives (aménagement d'aires d'embarquement et de débarquement), Aménagement de chemins liés aux Gaves (2<sup>nde</sup> portion de la voie verte)

## **VOLET C2 : COORDINATION ET ANIMATION DU CONTRAT**

➔ Rôle de l'animatrice, SMDRA : Relais auprès de tous les acteurs, Suivi technique et administratif des actions, Établissement d'1 tableau de bord (bilans d'étapes), Suivi du réseau de suivi de la qualité des eaux, Coordination des travaux en rivière, Encadrement du SPANC, Actions de sensibilisation et de communication (1<sup>er</sup> outil de communication : le **bulletin ci-joint** 1<sup>er</sup> exemplaire, 2<sup>ème</sup> outil de communication : le site Internet (printemps 2003))

### **Remarques des institutionnels après ce premier bilan :**

Monsieur CHEDEVILLE, représentant de l'Etat, responsable de la MISE (mission inter-services Eau, DDAF) et Monsieur CHARDENAS, responsable de la délégation de Pau de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne : Contrat de Rivière dynamique, résultats du réseau qualité intéressants pour orienter les prochaines actions, importance de la mise en œuvre prochaine des Plans de Prévention des Risques et enfin réflexion à mener pour pérenniser les emplois créés.

### **Questions posées suite à cet exposé :**

Elus (Maire de Geu, Monsieur Castero) : demande d'un effort de communication auprès des particuliers pour le contrôle de l'assainissement non collectif. Cet effort de communication est prévu par le SPANC, SMDRA.

Association « Défense du Gave » Monsieur SCHU et « TOS » Monsieur DANJAU : demande de précisions sur la réglementation pour l'épandage des boues de stations d'épuration ; remarque sur les impacts éventuels des lixiviats de la décharge d'Agos-Vidalos sur les eaux du gave ; demande des dates de renouvellement d'exploitations des centrales hydroélectriques. Ces documents seront transmis dès que possible.

AAPPMA de Lourdes, Monsieur PIRES : demande d'explication sur les travaux dans le Gave au niveau du barrage d'Agos (SHEM) pendant la période de reproduction des poissons. Réponse MISE et SHEM : travaux d'urgence.